

Urbanisme / Aménagement du territoire

Avec le Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi) le Pays de Bitche prépare l'avenir de toutes les communes

La Communauté de Communes du Pays de Bitche a décidé de se doter d'un Plan Local d'Urbanisme intercommunale.

Dans la pratique, en raison de sa fusion récente, au 1^{er} janvier dernier, avec la Communauté de Communes de Rohrbach-les-Bitche, il s'agira de deux documents :

- Le Plan Local d'Urbanisme intercommunal Ouest, correspondant aux 9 communes de Communauté de Communes de Rohrbach-les-Bitche
- Le Plan Local d'Urbanisme intercommunal Est, correspondant aux 37 communes historiques du Pays de Bitche.

Mais sur le fond, le Pays de Bitche sera doté d'une vision globale de son urbanisme et de son aménagement du territoire.

De ce fait, pour simplifier les choses, il importe de parler du PLU intercommunal du Pays-de Bitche.



Le PLUi, un projet de territoire pour retrouver notre attractivité

Le rôle de PLUi est de préparer l'avenir du territoire. Pour cela il comprend un Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD).

Le Projet d'Aménagement et de Développement Durable du futur PLUi du Pays de Bitche est maintenant disponible dans sa version de travail.

Il est le produit de plus de 30 réunions de travail qui ont impliqué les élus et les forces vives du Pays de Bitche, ainsi que les partenaires institutionnels (DDT, SCOT, PNRVN...) du mois de janvier au mois de juin dernier.

Retrouver un dynamisme démographique garant de vitalité

L'objectif central n°1 du Projet d'Aménagement et de Développement Durable est de permettre au Pays de Bitche de retrouver une croissance et une vitalité démographique.

En effet, notre démographie est fragile : depuis 2007, le Pays de Bitche est passé de 25.500 à 24.750 habitants. Cette évolution a des conséquences en cascade : moins d'enfants dans les écoles, moins de vitalité associative, moins de clients pour nos magasins et nos services, donc au final une spirale négative, moins de richesse et moins de vitalité.

Pour inverser fortement cette tendance dans les dix prochaines années, le PADD fixe une stratégie et définit 35 actions précises.

LE PROJET D'AMÉNAGEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT DURABLE (PADD)

L'AMBITION

Une nouvelle vitalité pour une attractivité durable

- Levier d'attractivité n°1 : Valoriser l'atout cadre de vie, nature et services aux habitants
- Levier d'attractivité n°2 : Valoriser l'atout de quasi proximité avec les pôles économiques et urbain voisins
- Levier d'attractivité n°3 : Jouer de manière très engagée la carte du nouveau tourisme « Nature et Patrimoine »

SIX DOMAINES D'ACTIONS

1

Démographie - Habitat
Renouvellement urbain
Développement urbain

3

Commerces - Services
Equipements
Sports - Loisirs - Culture

5

Biodiversité
Climat - Air - Energie
Risques et Nuisances

2

Economie - Emploi
Artisanat - Industrie
Tourisme - Agriculture

4

Mobilité - Transports
Déplacements
Communication

6

Paysage - Cadre de Vie
Qualité Urbaine et
Architecturale - Patrimoine

35
ORIENTATIONS
STRATÉGIQUES
à découvrir en
lisant le PADD

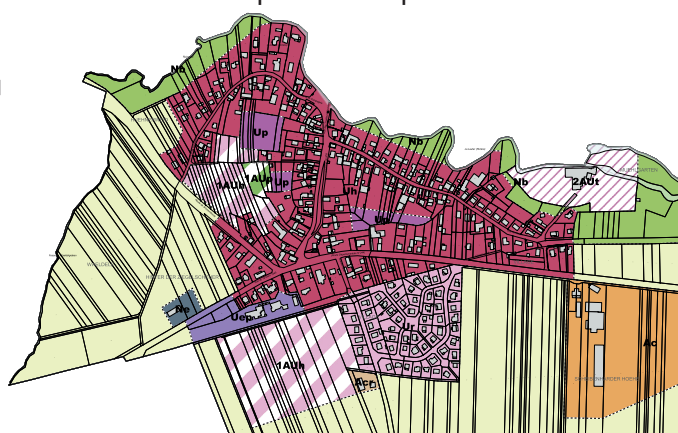
www.cc-paysdebitche.fr
rubrique Territoire et Communes

Le PLUi, un document très concret qui fixe le droit du sol et de la construction de toutes les parcelles, de toutes les communes

Le PLUi remplacera les anciens documents d'urbanisme communaux : cartes communales, plans d'occupation des sols et plans locaux d'urbanisme communaux.

Chose fondamentale, le PLUi est un document très concret pour toutes les communes et pour tous les habitants. En effet, il fixe le droit du sol et de la construction dans son détail.

Autrement dit, c'est le PLUi qui demain dira où l'on peut construire, où l'on ne peut pas construire et quelles règles il faut respecter.



Le PLUi définit un plan de zonage qui classe les terrains du ban communal de toutes les communes en 4 types de zones :

- les zones constructibles classées U
- les zones d'extensions urbaines classées AU
- les zones agricoles classées A
- les zones naturelles classées N

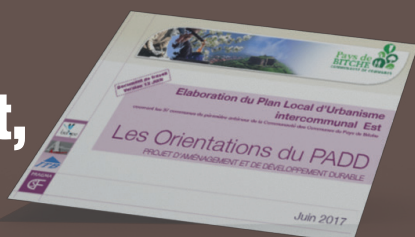
La délimitation des zones est précise, un trait est un trait, d'un côté du trait le terrain est par exemple classé en zone U et se trouve être constructible et de l'autre côté il est classé en zone N et se trouve inconstructible.

Ce classement est fait pour répondre aux objectifs du PADD, mais les conséquences du classement des terrains sont donc aussi importantes que concrètes.

Le PLUi, une démarche intercommunale respectueuse de contexte propre à chaque commune.

Les objectifs du PLUi sont conçus pour l'ensemble du Pays de Bitche, mais leur traduction concrète vise à prendre en compte le contexte et la réalité du terrain de toutes les communes

Dès, maintenant, participez et impliquez-vous



SUR INTERNET

www.cc-paysdebitche.fr
rubrique Territoire et Communes

- Consultez et téléchargez les documents de travail
- Posez vos questions et faites vos remarques en ligne

ALLER à la COMMUNAUTÉ DES COMMUNES ou en MAIRIE

- Consultez les documents de travail
- Posez vos questions et faites vos remarques dans le cahier de concertation publique
- Prenez rendez-vous

LE PLANNING GÉNÉRAL DU PLUi
30 MOIS DE RÉFLEXION ET DE CONCERTATION
PLUS DE 150 RÉUNIONS DE TRAVAIL

